


**PRÉFET
DE CORSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ÉVÈNEMENT RÉGIONAL

LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS

Lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h30 au campus agricole AgriCorsica U Rizzanesi à SARTENE

Concertation grand public agir pour restaurer la nature

PROGRAMME DE LA MATINÉE

- 1) Présentation du règlement de restauration de la nature, du processus d'élaboration du plan national et du cadre de la concertation préalable – **15 minutes**
- 2) Présentation des caractéristiques générales de la région (démographie, économie, paysages) – **5 minutes**
- 3) Présentation de la richesse de la biodiversité, identification des enjeux et des principales pressions de la région – **15 minutes**
- 4) Illustrations des services rendus par la biodiversité et des solutions de restauration écologique – **15 minutes**
- 5) Echanges libres avec le public – **15 minutes**
- 6) Ateliers participatifs – **1 heure**
- 7) Conclusion : les suites de l'événement – **15 minutes**

1. Contexte et objectifs généraux du Règlement restauration

Le cadre européen

Un texte de loi européen en faveur de la nature est entré en vigueur en août 2024, c'est le **Règlement européen pour la restauration de la nature**. C'est une contribution de l'UE à la **mise en œuvre du cadre mondial pour la biodiversité** adopté lors de la COP 15 Kunming-Montréal.

La mise en œuvre de ce texte implique que les Etats membres travaillent à **un plan national pour restaurer la nature** pour septembre 2026.

Ce plan contiendra **des priorités nationales** et des propositions de mesures de restauration afin d'avoir **une nature en bon état** pour 6 grands types d'écosystèmes en 2030, 2040 et 2050 :

- Les habitats terrestres « d'intérêt communautaire » (importants pour la conservation de la biodiversité en Europe)
- Les écosystèmes marins
- Les écosystèmes urbains
- Les écosystèmes aquatiques
- Les écosystèmes agricoles
- Les écosystèmes forestiers
- Les pollinisateurs



2. Cibles et échéances du Règlement

- Un texte **progressif** avec des cibles aux horizons **2030, 2040, et 2050**
- Des objectifs de moyens (mettre en œuvre des mesures), et de résultats (atteindre des cibles chiffrées) pour la restauration écologique des écosystèmes
- **IMPORTANT** : La restauration écologique consiste à **rétablir le bon fonctionnement écologique d'un écosystème** (en **réduisant ou levant des pressions**, en réalisant des **travaux de génie écologique...**)
- Un texte en deux volets :

1

Renforcer les directives existantes

- Mettre en œuvre des mesures de restauration des **habitats et espèces** dits **d'intérêt communautaire**
- Objectifs sur des **surfaces** d'habitats

2

Restaurer les écosystèmes au sens large

Mettre en œuvre des mesures de restauration sur les écosystèmes agricoles, forestiers, aquatiques et urbains
Objectifs sur des indicateurs à la hausse jusqu'à atteindre un seuil satisfaisant

2. Cibles et échéances du Règlement

Ce qui est défini au niveau européen :

Chaque Etat-membre doit élaborer un Plan national de restauration décrivant les mesures mises en œuvre pour atteindre les cibles du Règlement, **dans un délai de 2 ans** pour la rédaction du premier Plan national.

Ce qui est défini au niveau national :

Une flexibilité importante est laissée aux Etats membres :

Le choix de certains des indicateurs parmi une liste (indicateurs agricoles et forestiers) ;

Le niveau satisfaisant à atteindre pour les indicateurs ;

Le type et la localisation des mesures de restauration mises en œuvre (liste indicative en Annexe 7)

2. Cibles et échéances du Règlement

Les mesures de restauration de la nature

Agir pour restaurer la nature, cela peut être **réduire ou lever les facteurs de pression sur les écosystèmes** et/ou **des actions de génie écologique** pour aider les écosystèmes à se rétablir.

Par exemple, les actions ci-dessous sont **des mesures de restauration de la nature** :

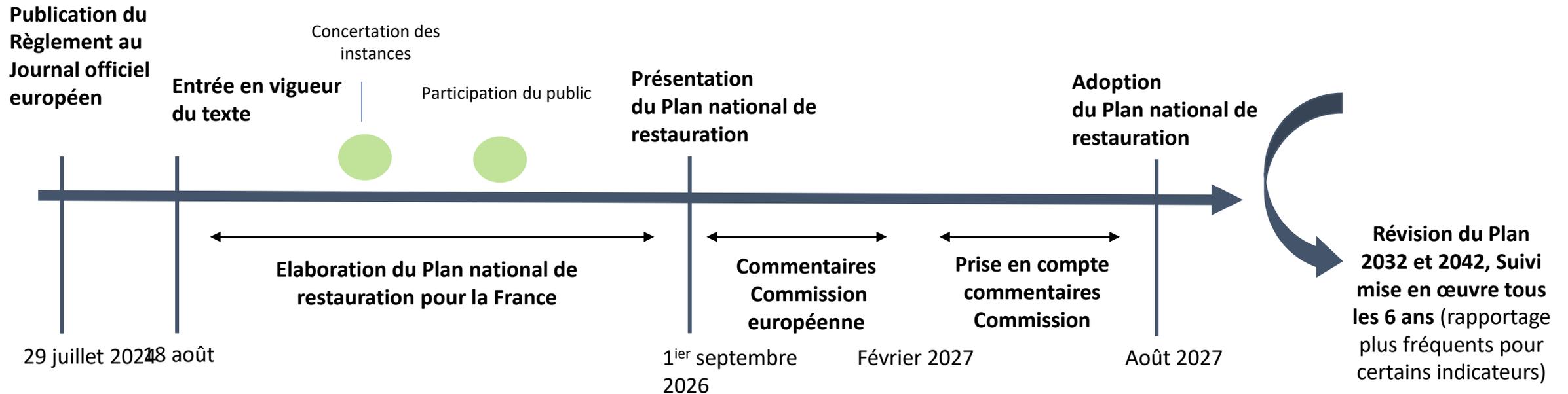
- **Ajouter des espaces verts** et/ou des arbres dans les espaces publics
- **Renaturaliser** le lit des rivières, et les berges par exemple en plantant de la végétation, afin de se prémunir du risque d'inondations
- Mesures visant à **limiter l'introduction de pollutions en mer** (matière organique, intrants chimiques, plastiques)
- **Adapter des pratiques de gestion des forêts**, pour limiter par exemple, le tassement des sols et prévenir les risques d'incendie.
- **Restaurer** de petits éléments du paysage présents sur les terres agricoles qui sont importants pour la faune et la flore sauvages (il peut s'agir de haies, de murs de pierre, d'étangs, de petits bois, de bordures de champs...)
- **Réintroduire des couverts fleuris** en bordure de champs, dans les espaces urbains, en tant qu'habitat des insectes **pollinisateurs**

2. Lignes directrices du Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Corse (extrait)

- 1/ Privilégier la régénération naturelle : Réduction ou suppression des sources de dégradation et attente d'une récupération spontanée
- 2/ Avant d'envisager un renforcement, mettre en place des mesures de gestion de la population.
- 3/ La population à renforcer a existé sur le site et le biotope est toujours favorable.
- 4/ La régression de la population est attestée scientifiquement, son origine anthropique est avérée et les principales causes de la régression de la population sont identifiées et stoppées ou régulées.
- 5/ Le renforcement de la population ne doit pas perturber la structure génétique de la population souche avec des études préalables sur la structure génétique et de la situation post-introduction.
- 6/ Le renforcement de la population doit veiller à ce que, en important des individus d'une autre population, on ne mette pas en danger la population que l'on cherche à renforcer par l'introduction de pathogènes nouveaux.
- 7/ Le renforcement de la population doit être précédé par des expérimentations qui confirment l'opérationnalité et l'efficacité de la démarche et devra faire l'objet d'un suivi.

2. Cibles et échéances du Règlement

Des échéances fixées par le texte



3. Procédure d'élaboration du Plan national de restauration

Une volonté de concerter largement

(1) Concertation des instances et parties prenantes dès l'automne 2024, avec une implication privilégiée des parties prenantes tout au long de la préparation du plan, à travers les instances nationales :

Comité national biodiversité, *via* la création de groupe(s) de travail dédié(s)
Conseil national de l'eau,
Conseil national de la mer et du littoral, etc.

(2) Concertation du grand public :

- **Concertation préalable : du 23/05 au 23/08 2025** (pour nourrir sa rédaction) cadrée par la **Commission nationale du débat public**, qui fera un bilan des contributions et émettra des **recommandations** pour le Gouvernement.
- Participation du public **par voie électronique** au printemps 2026, une fois rédigé.

Donner son avis :

- **En ligne** *via* des questionnaires, des webinaires thématiques, un forum de discussion, le dépôt de cahiers d'acteurs...
- **En présentiel** *via* les 5 évènements régionaux « la nature près de chez vous » organisés par la DREAL Corse

Toutes les informations sur le site de la concertation : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>

5 matinées prévues sur l'ensemble de la Corse :

 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS</p> <p>Mercredi 2 juillet 2025 de 9h à 12h30 à la cité Grossetti - Place Miet - AJACCIO</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CRE d'AJACCIO</p> <p>THÉMATIQUE : RESTAURATION DE LA NATURE EN MILIEU URBAIN</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !</p> <p>www.restaure-lanature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS</p> <p>Vendredi 4 juillet 2025 de 9h à 12h30 au Campus CCI Formation - BORGIO</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le CRE U Matru et la DM.C.</p> <p>THÉMATIQUE : MILIEUX MARINS, AQUATIQUES ET ZONES HUMIDES</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !</p> <p>www.restaure-lanature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS</p> <p>Lundi 7 juillet 2025 de 9h à 12h30 Campus agricole AgriCorsica U. Rizzanesi - SARTÈNE</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CNPF de Corse et l'ONF</p> <p>THÉMATIQUE : FORÊTS ET MILIEUX AGROPASTORAUX</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !</p> <p>www.restaure-lanature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS</p> <p>Vendredi 11 juillet 2025 de 9h à 12h30 au Domaine Alzipratu - ZILIA</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CEN de Corse, le GCC et le Groupement Interassociatif des viti-vinicoles de Corse</p> <p>THÉMATIQUE : AGRO-ÉCOLOGIE ET SERVICES ÉCOSYSTÉMIQUES</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !</p> <p>www.restaure-lanature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>	 <p>ÉVÈNEMENT LA NATURE PRÈS DE CHEZ VOUS</p> <p>Jeudi 17 juillet 2025 de 9h à 12h30 au centre socio-culturel l'Opera - CORTICE</p> <p>Matinée d'échanges organisée par la DREAL de CORSE en partenariat avec le CRE A Binasota</p> <p>THÉMATIQUE : LES HABITATS NATURELS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE ET LE RÉSEAU NATURA 2000</p>  <p>La nature, pilier de notre qualité de vie nous offre chaque jour des services inestimables.</p> <p>Mobilisons-nous pour la protéger : Participez à la concertation publique lancée par le Ministère de la transition écologique pour restaurer nos écosystèmes !</p> <p>www.restaure-lanature.biodiversite.gouv.fr  Entrée libre et gratuite</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

➤ Quelques mots sur la Corse (démographie, économie, usages...)

Démographie : Population - ménages

La Corse est la région française la plus dynamique sur le plan démographique

Au 1^{er} janvier 2025 la Corse compte 360 200 habitants
(estimation Insee)

Ils étaient 347 000 en 2021 (Recensement population Insee)

soit 13 200 de plus en 4 ans

Selon l'Insee la population corse atteindrait 383 000 habitants en 2050

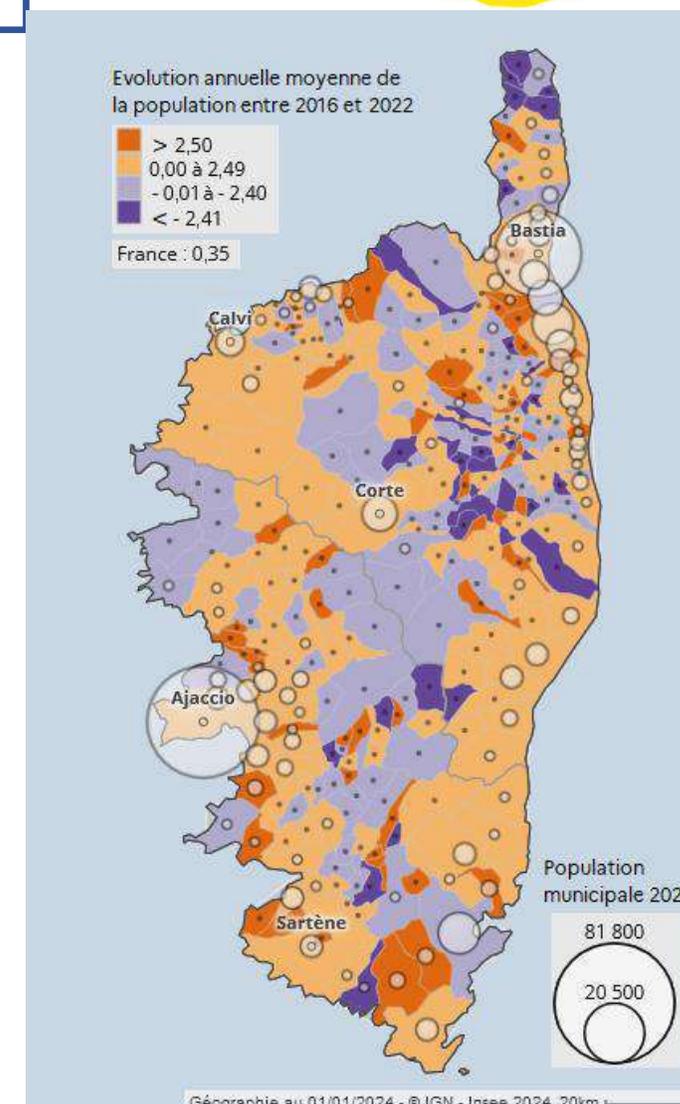
156 000 ménages (équivalent résidences principales) en 2021

Selon l'Insee il y aurait 50 000 ménages de plus en 2050 soit 196 000.

Avec cependant de fortes disparités sur le territoire

(140 communes sur les 360 ont perdu de la population entre 2016 et 2021)

Source : Insee RP 2016-2021

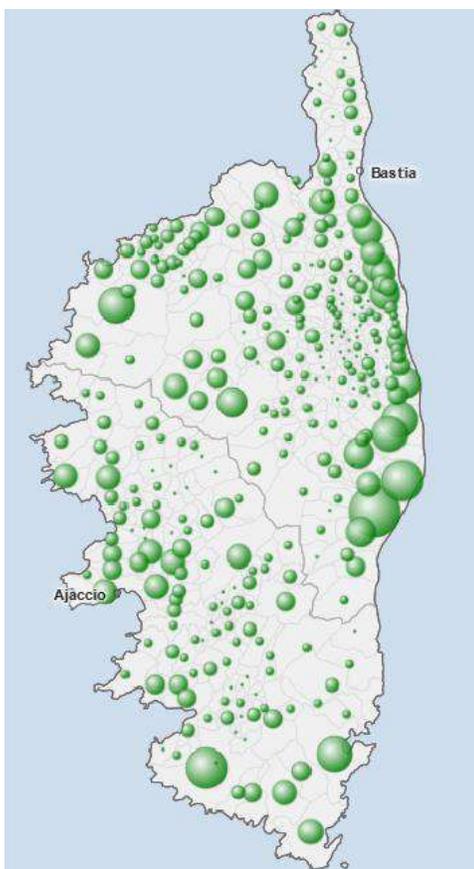


Agriculture

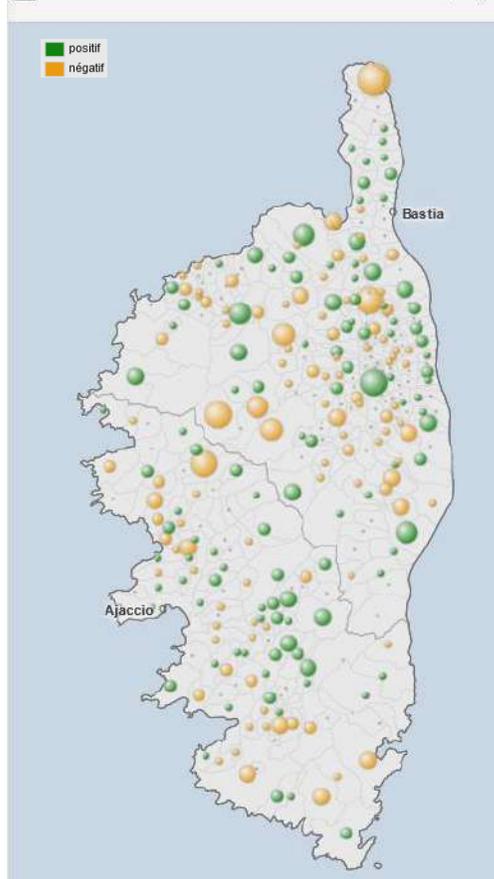
La Corse est la seule région métropolitaine où la lente érosion du nombre d'exploitations, constatée depuis un demi-siècle, s'interrompt

(Recensement agricole)

Répartition des exploitations sur le territoire en 2020



1 Variation absolue de la SAU entre 2010 et 2020 (ha)



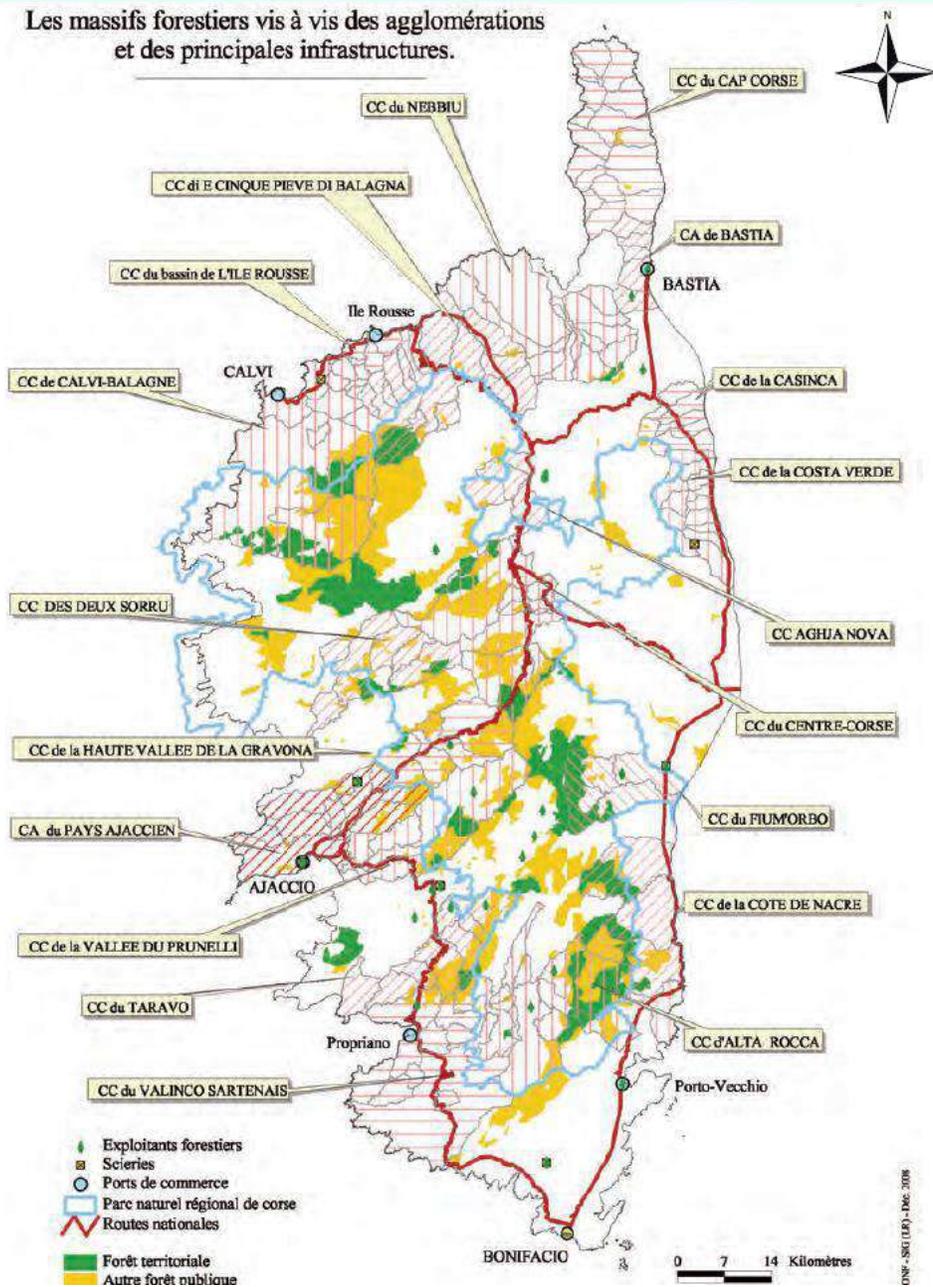
- Principaux résultats du recensement agricole 2020

	2010	2020	Évolution 2020/2010 %
Exploitations (nombre)	2 810	2 936	4,5
<i>dont sous formes sociétaires (%)</i>	9,4	16,6	+ 7,2 points
SAU totale (ha)	167 896	167 644	-0,2
Part des exploitations en agriculture biologique ¹ (%)	6,8	17,3	+ 10,5 points
Part des exploitations sous signes officiels de qualité ou d'origine ² (%)	17,9	34,9	+ 17,0 points
Part des exploitations vendant en circuit court (%)	62,7	79,3	+ 16,6 points
Travail agricole (ETP)	4 017	4 504	12,1
<i>dont permanents familiaux (hors chefs et co-exploitants)</i>	445	337	-24,3
<i>dont saisonniers ou occasionnels</i>	232	443	90,9

Notes : 1. Certifiée ou en conversion ;
2. Label rouge, IGP, AOC-AOP, STG.

Source : Agreste - Recensements agricoles.

Les massifs forestiers vis à vis des agglomérations et des principales infrastructures.



AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

L'économie de la filière bois

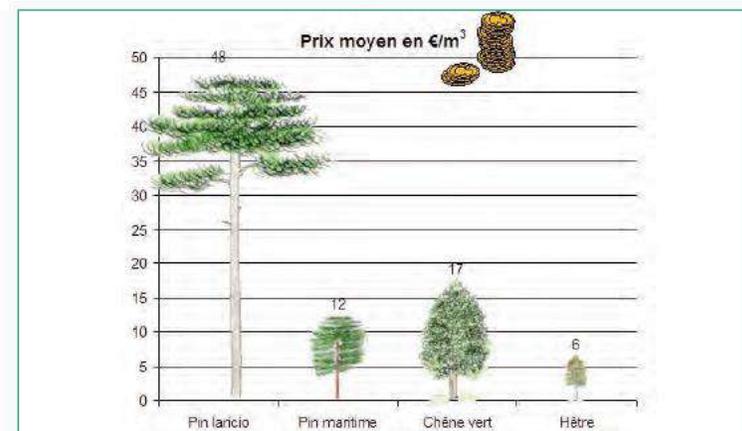
■ PRIX MOYEN DES BOIS

Prix moyen sur la période 2004 – 2007

Essence	Volume échantillon	Effectif	Prix au m ³
Hêtre	4 197 m ³	24	6
Chêne vert	1 294 m ³	184	17
Pin laricio	48 788 m ³	184	48
Pin maritime	24 132 m ³	48	12

NB : L'effectif correspond au nombre de lots concernés par le calcul du prix unitaire. Les lots ont été triés de manière à ne concerner que des coupes homogènes.

Prix moyen des bois





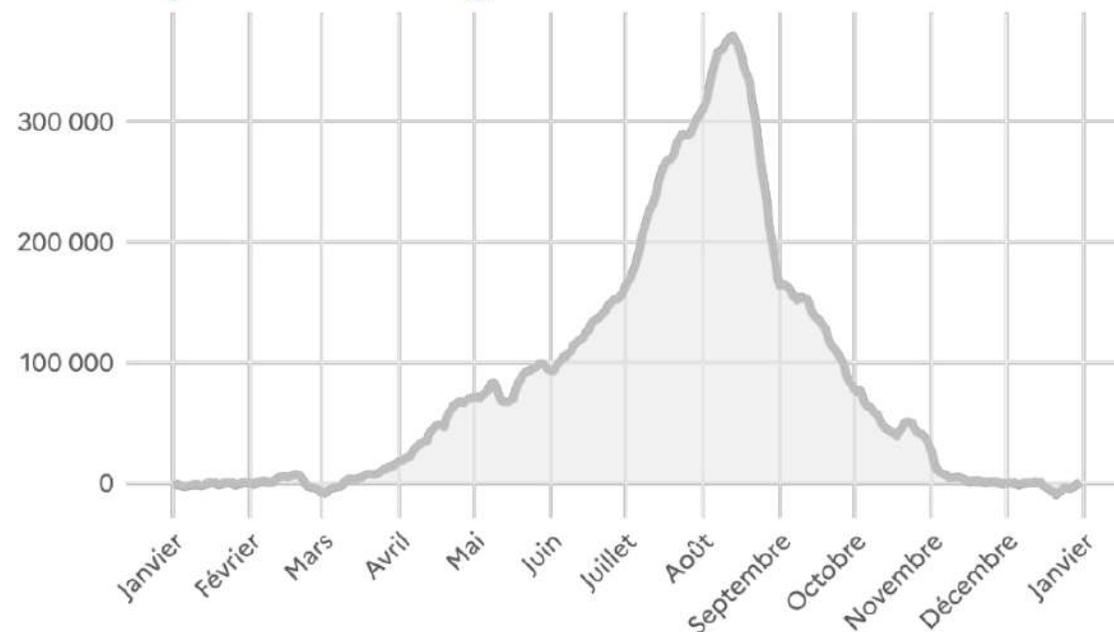
Un fort attrait touristique

Mi-août marque le pic de la saison touristique.

Le 13 août 2024, la Corse a compté **370 900 personnes de plus que sa population résidente.**

La population sur l'île est donc multipliée par deux en été.

3. Variation de population quotidienne générée par le trafic global en Corse 2024

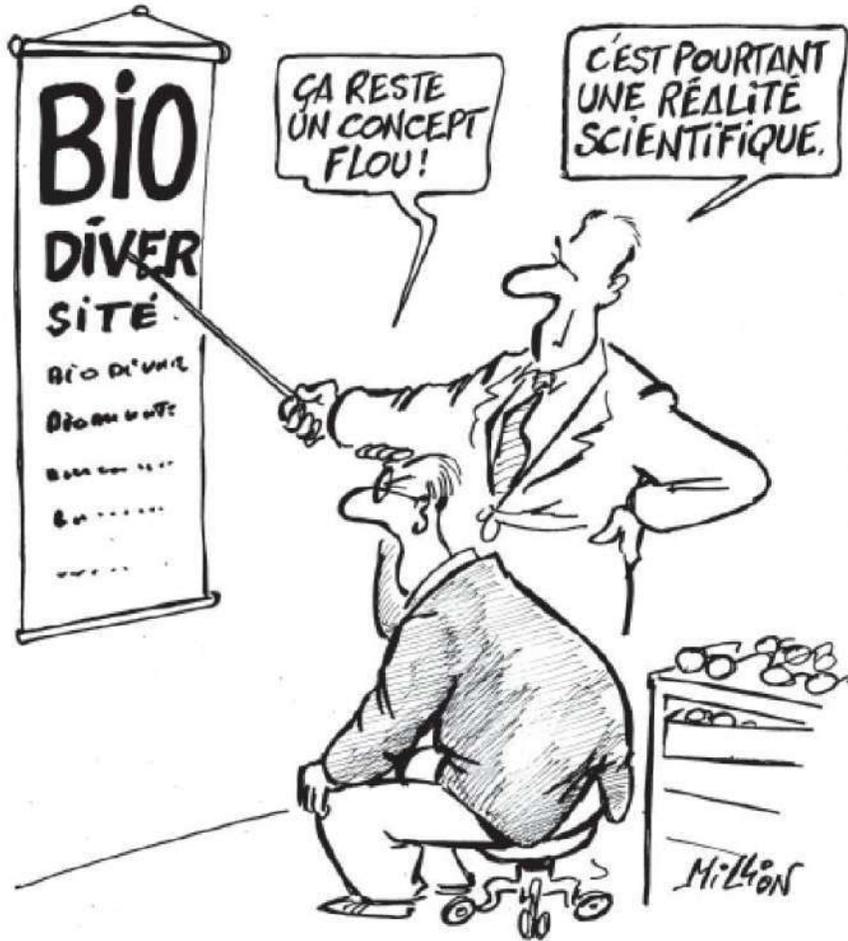


Source : CCI de Corse - Traitement DREAL ORTC



- **Présentation de la richesse de la biodiversité, identification des enjeux et des principales pressions de la région**

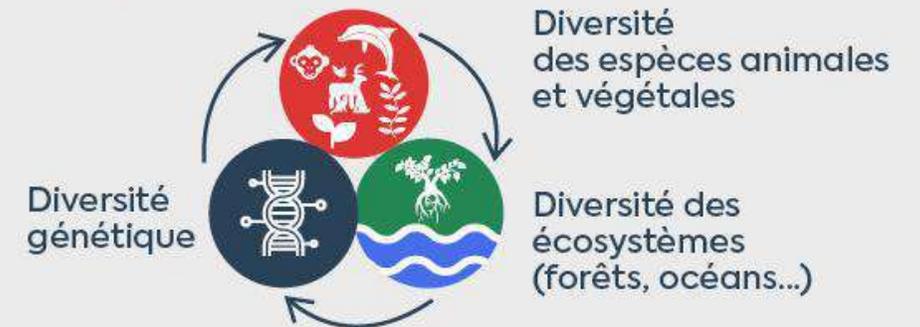




In : Le Guyader, H. 2008

C'est quoi la BIODIVERSITE ?

Elle repose sur trois niveaux interdépendants



1,8 million
d'espèces découvertes,
c'est-à-dire décrites
scientifiquement

Une estimation des espèces
vivantes allant jusqu'à
100 millions

1 – La Corse : un hotspot de Biodiversité



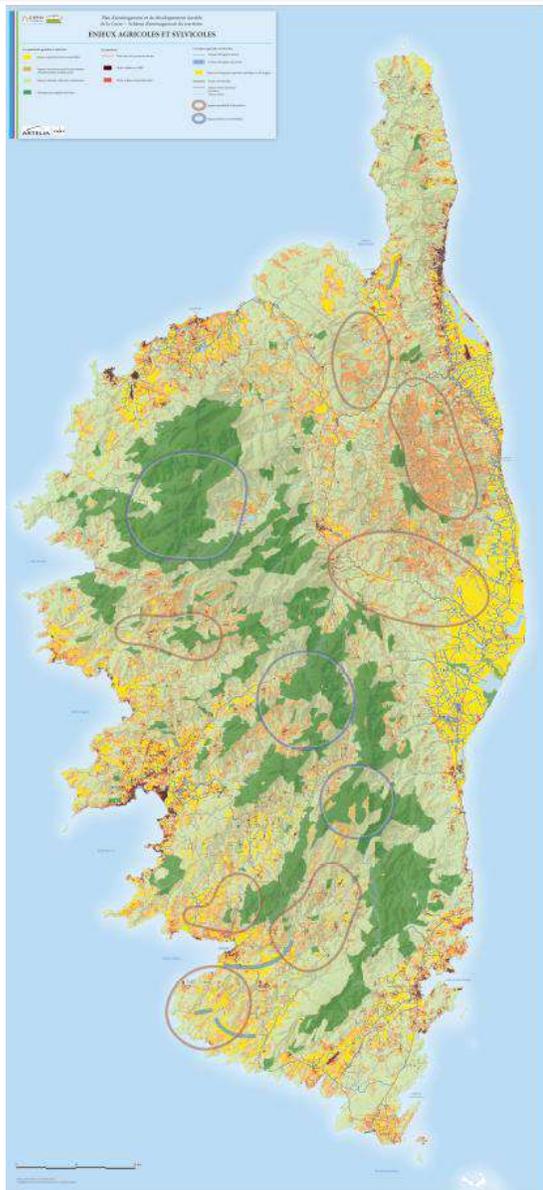
- ✓ Paysages, géologie... microclimats : une formidable diversité de milieux et des habitats naturels terrestres et marins
- ✓ Littoral de plus de 1000 km (14% du littoral français) : une biodiversité marine exceptionnelle à l'échelle méditerranéenne
- ✓ 88,4 % des masses d'eau superficielles de Corse sont en bon ou très bon état écologique
- ✓ Réservoir de variétés floristique (2724 taxons dont 2238 indigènes) dont 5% endémiques
- ✓ Présence de formations naturelles patrimoniales: pinèdes à pin Lariciu, Châtaigneraie, Suberaie, pinèdes à pin maritime



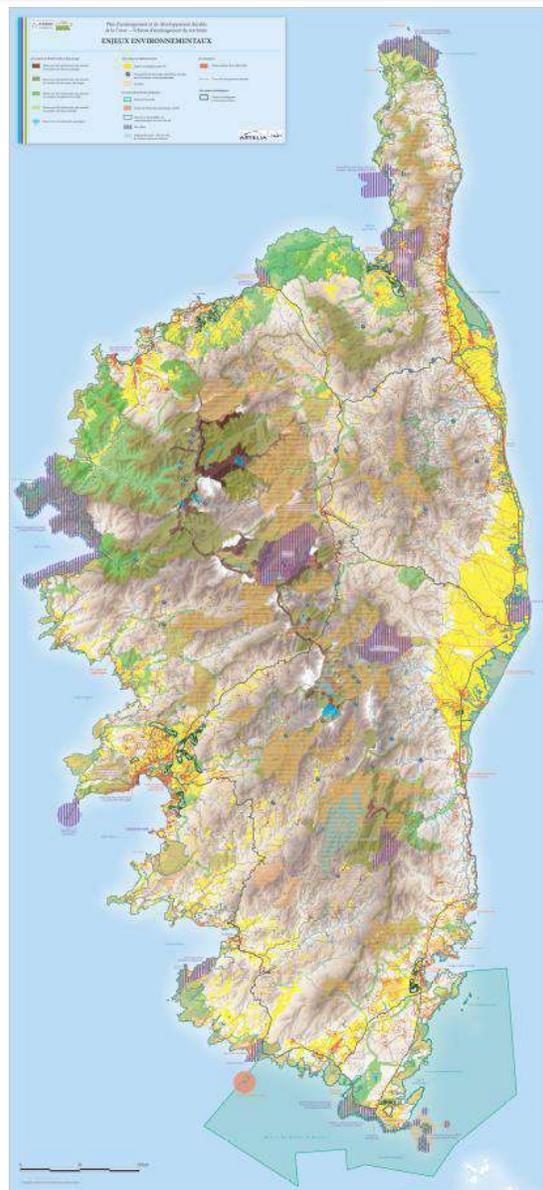
- ✓ 11 reptiles, dont 10 protégés
- ✓ 6 espèces de tortues marines et 8 espèces de mammifères marins fréquentent les eaux Méditerranéennes
 - ✓ - La totalité des pinèdes de Laricii sont situées en Corse
 - ✓ 3000 espèces végétales (5% endémiques et 126 espèces protégées en Corse)
 - ✓ 7 espèces d'amphibiens, tous protégés
- ✓ Présence de faune rare et destination majeure de l'avifaune migratrice (192 espèces d'oiseaux recensées)



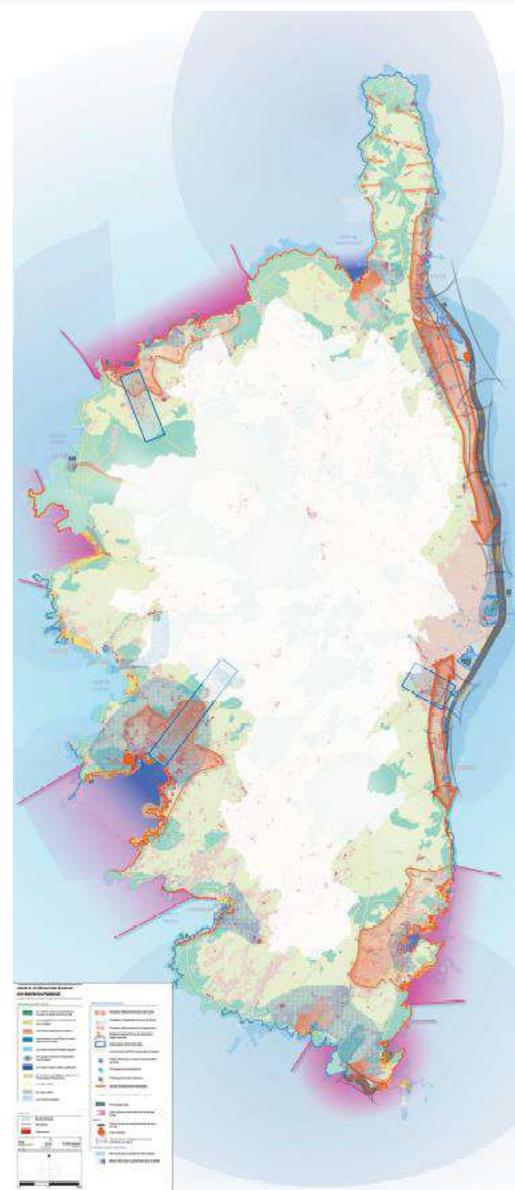
2. Enjeux et pressions sur la biodiversité en Corse



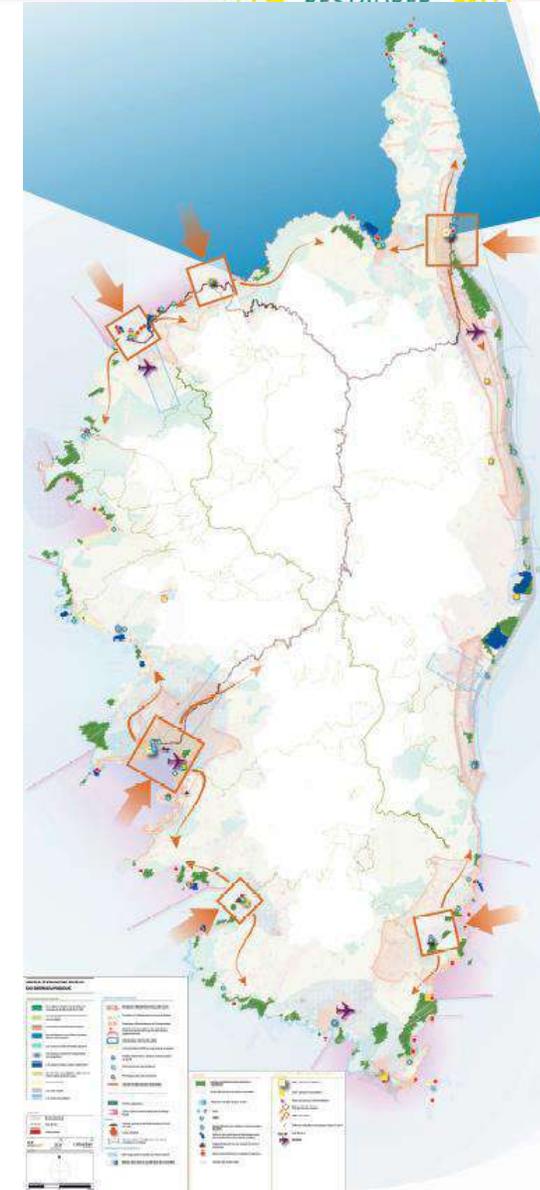
Enjeux agricoles et sylvicoles



Enjeux environnementaux



Menaces



Potentialités

2. Enjeux et pressions sur la biodiversité en Corse

Les causes de la
destruction des
habitats
naturels



Artificialisation des sols



La destruction et la fragmentation des milieux



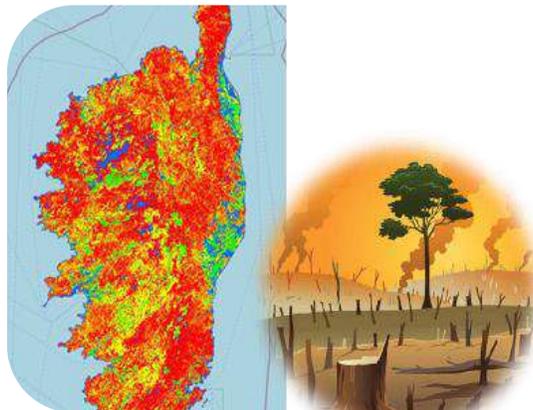
Urbanisation côtière



Evolution climatique
(changement climatique)



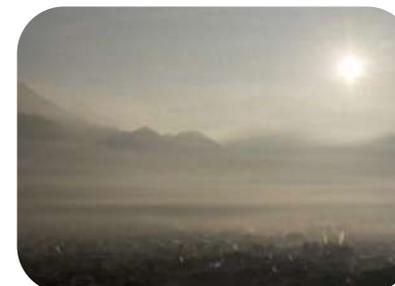
Espèces exotiques envahissantes



Incendies



Surfréquentation touristique

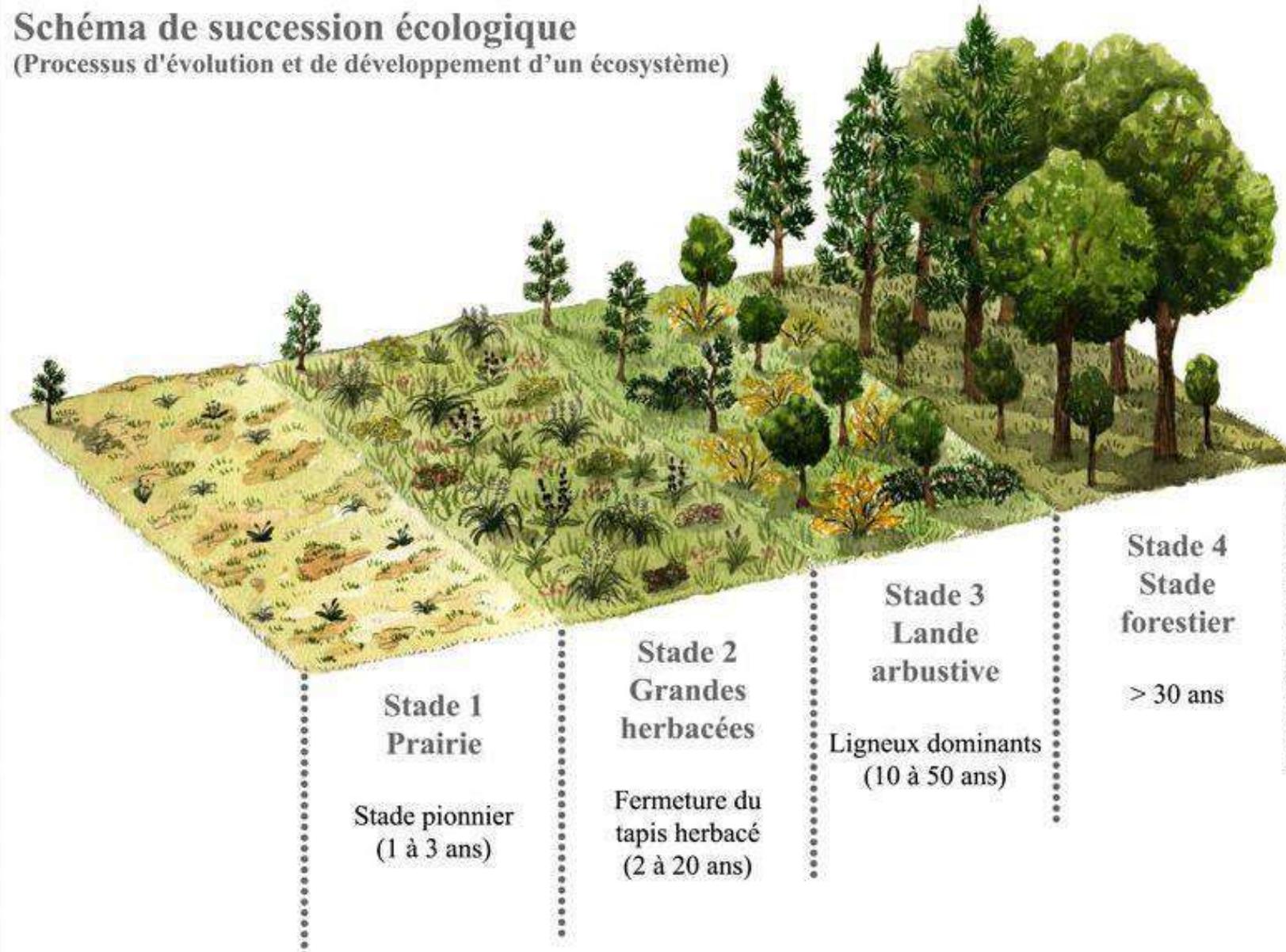


Pollutions des sols et émissions
de gaz à effet de serre



Surexploitation des ressources

Schéma de succession écologique (Processus d'évolution et de développement d'un écosystème)



3. Espaces protégés en Corse

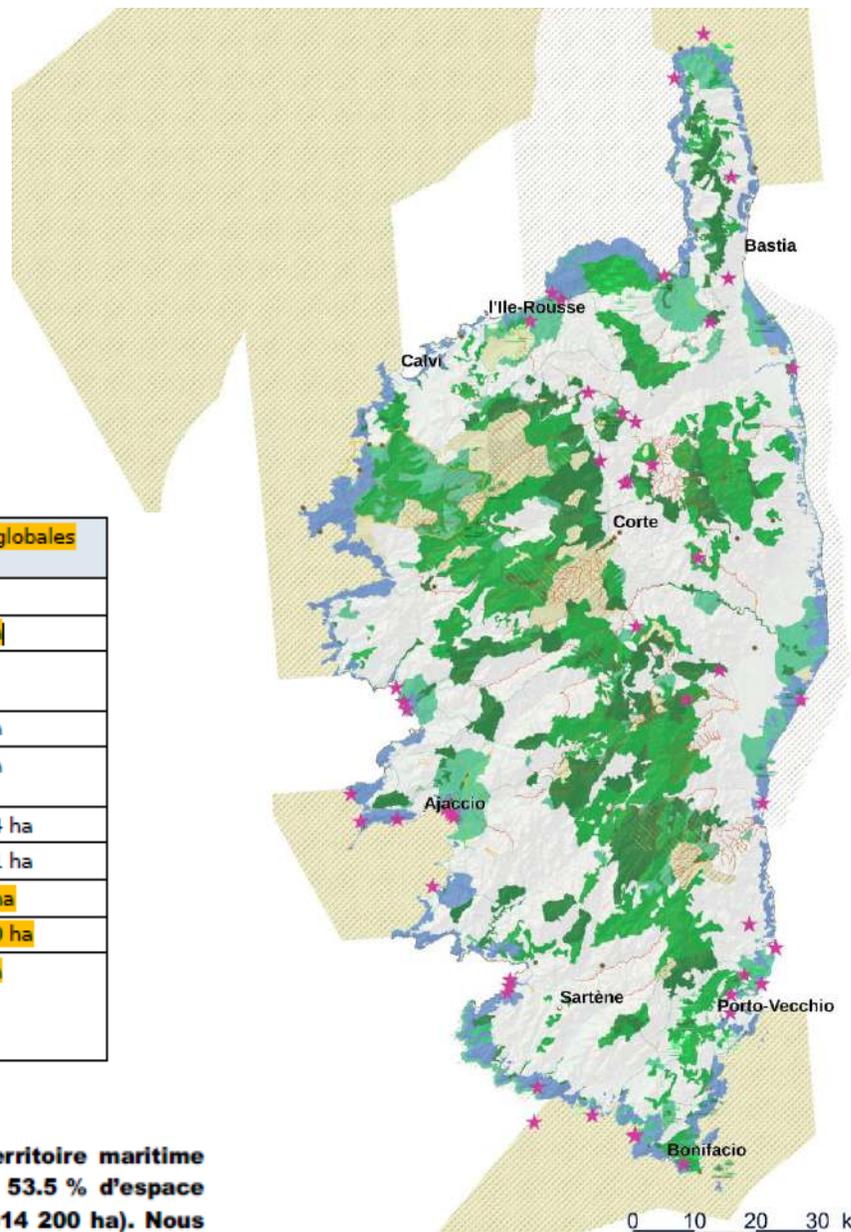
Différents outils de protection existants :

Réseau Natura 2000, réserves naturelles, ZNIEFF, Parc naturel régional de Corse...

		Type d'outil	Surfaces terrestres	Surfaces maritimes	Surfaces globales
Protection forte	Protection réglementaire	APPB*	883 ha	1 185 ha	2 068 ha
		RNC*	5 124 ha	81 427 ha	86 551 ha
		Réserves biologiques*	689 ha	0 ha	689 ha
	Maitrise foncière	Sites du CELRL*	18 519 ha	1 417 ha	19 936 ha
Protection contractuelle	Sites Natura 2000*	ZPS	52 023 ha	973 831 ha	1 025 854 ha
		ZSC	111 570 ha	1 154 471 ha	1 266 041 ha
	PNRC*	447 422 ha	346 ha	447 768 ha	
	PNM*	0 ha	2 356 630 ha	2 356 830 ha	
Protection au titre de conventions internationales	Sites de l'Unesco* Ramsar	8 321 ha	3 538 ha	11 859 ha	

* voir définition annexe 5 glossaire.

En 2021, 4.4 % du territoire terrestre corse (50 596 ha) et 6.4 % du territoire maritime corse (125 384 ha) sont sous protection forte en Corse, pour au total 53.5 % d'espace terrestre protégé (669 932 ha) et 69.7 % d'espace maritime protégé(4 614 200 ha). Nous

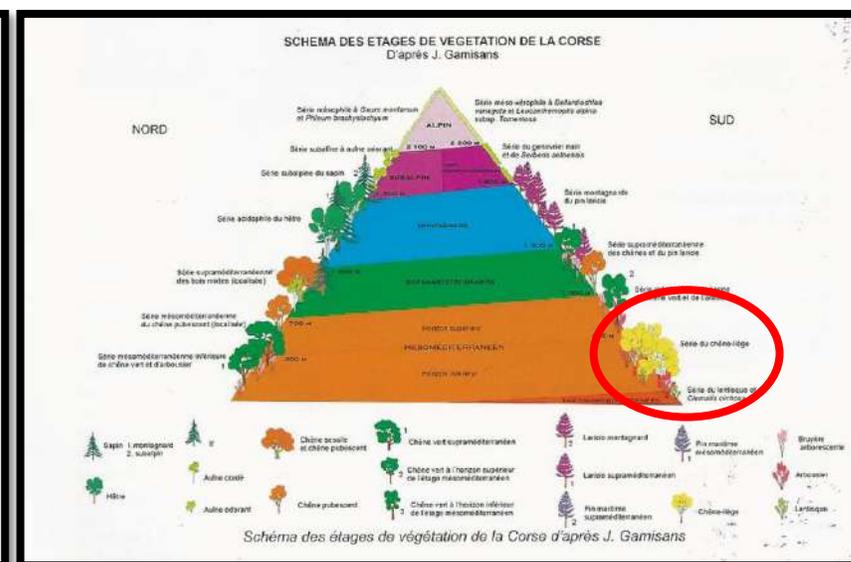
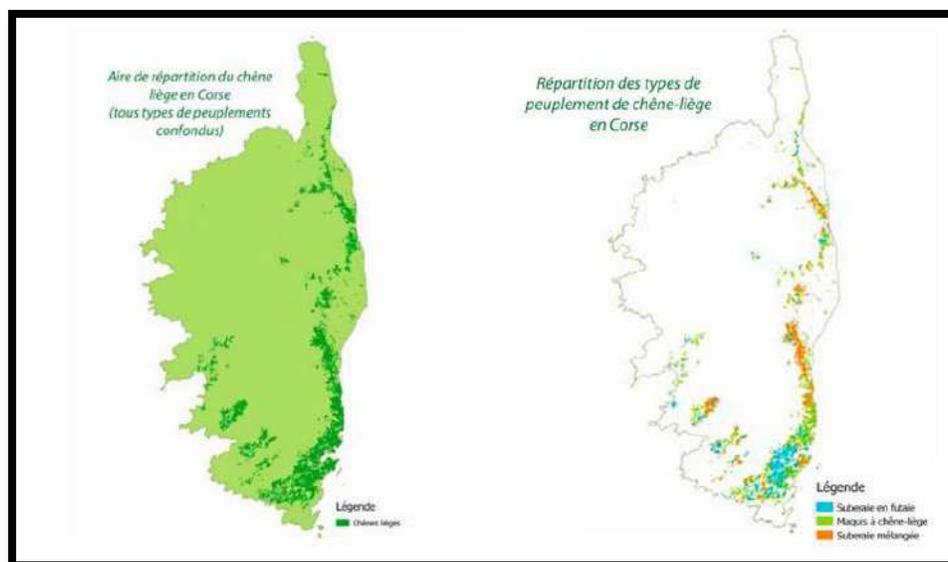


- Natura2000 - ZSC
 - Natura2000 - ZPS
 - ZNIEFF - typeI
 - ZNIEFF - typeII
 - APPB - arrêté protection biotope
 - sites géologiques
 - réserve naturelle
 - MAB - réserve biosphère
 - ERC - littoral
 - stratégie aires protégées
 - zones humides & mares
- trames vertes & bleues*
- réservoir biodiversité
 - corridor biodiversité
 - réservoir biologique

• Carte d'identité de la suberaie

Définition Formation végétale, communauté ou peuplement dominé par le chêne-liège (*Quercus suber*) – Vocabulaire forestier Y.Bastien et C.Gauberville

Localisation



Etage thermoméditerranéen -> Etage Mésoméditerranéen supérieur <700m

Typologies et surfaces

Typologie IGN (IFN2-2014)	Surface hectare
Futaie de chêne-liège	13 600
Futaie de chêne-liège (Protection)	1005
Maquis boisé de chêne-liège	30 239
Mélange de futaie de chêne-liège	17 861
Total	62 705

• Carte d'identité de la suberaie

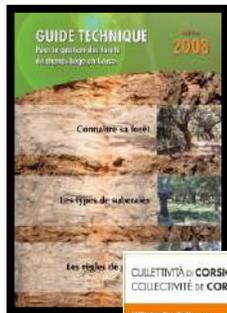
AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CNPF
Corse

Typologies et surfaces

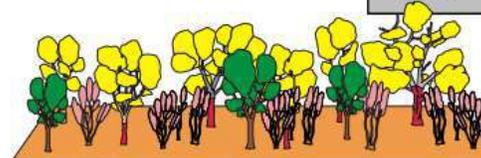
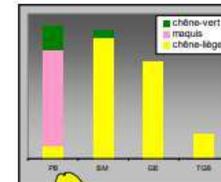
Typologie IGN (BDV2-2017)	Surface hectare
Forêt fermée de chêne-liège et d'arbousier	13 839
Forêt fermée de chêne-liège pur	11 618
Forêt ouverte de chêne-liège pur et formation herbacée	568
Forêt ouverte de chêne-liège pur et landes	3228
Sous-total 1	29 253
Forêt fermée de chênes sempervirents purs	6900
Définition IGN de la typologie : Définition : Le taux de couvert libre relatif des chênes sempervirents est supérieur ou égal à 75 %. C'est le regroupement des espèces de chênes sempervirents en peuplement pur ou en mélange : chêne liège, chêne vert, etc.	
Sous-total 2	6900
Total	36 153



- *Suberaie régulière*
- *Suberaie irrégulière*
- *Maquis à chêne-liège*
- *Suberaie pastorale*



Exemple 3 : Pas de catégorie de diamètre dominante en chênes-lièges. Maquis et chêne vert en accompagnement.



Statut foncier

~99% de la suberaie appartient à des propriétaires privés

• Carte d'identité de la suberaie

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

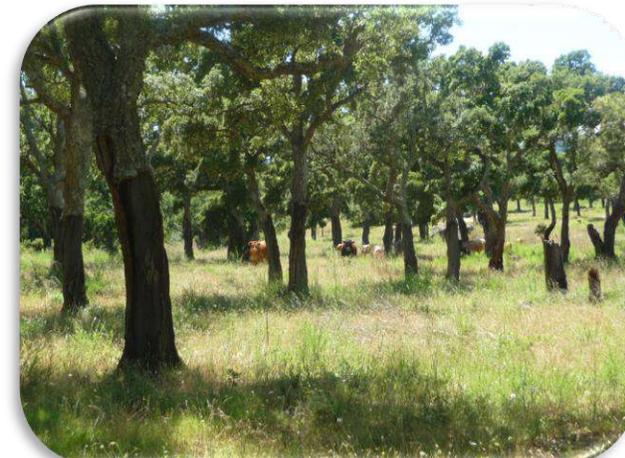
CNPF
Corse

Autécologie



Quercus suber L.

- Espèce **post-pionnière** (essence photophile se développant après les espèces pionnières)
- Espèce à comportement **héliophile** appréciant l'**humidité de l'air**
- Espèce **mésoxérophile** (milieu sec [été], déficit hydrique,...)



• Carte d'identité de la suberaie

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNPF
Corse

Habitat d'Intérêt Communautaire (HIC) Annexe I Directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992

9330-3

F
O
R
E
T

Forêts sclérophylles méditerranéennes
Forêts à *Quercus suber*
Suberaies corse

Espèces « indicatrices » du type d'habitat

Chêne-liège	<i>Quercus suber</i>
Pin maritime	<i>Pinus pinaster</i>
Frêne à fleurs	<i>Fraxinus ornus</i>
Cytise vilieux	<i>Cytisus villosus</i>
Genêt de Montpellier	<i>Genista monspessulana</i>
Arbousier	<i>Arbutus unedo</i>
Bruyère arborescente	<i>Erica arborea</i>



©Marie-Paule Savelli (CEN Corse)

Tortue d'Hermann

Annexe II Directive Habitat 92/43/CEE du 21 mai 1992

• Carte d'identité de la suberaie

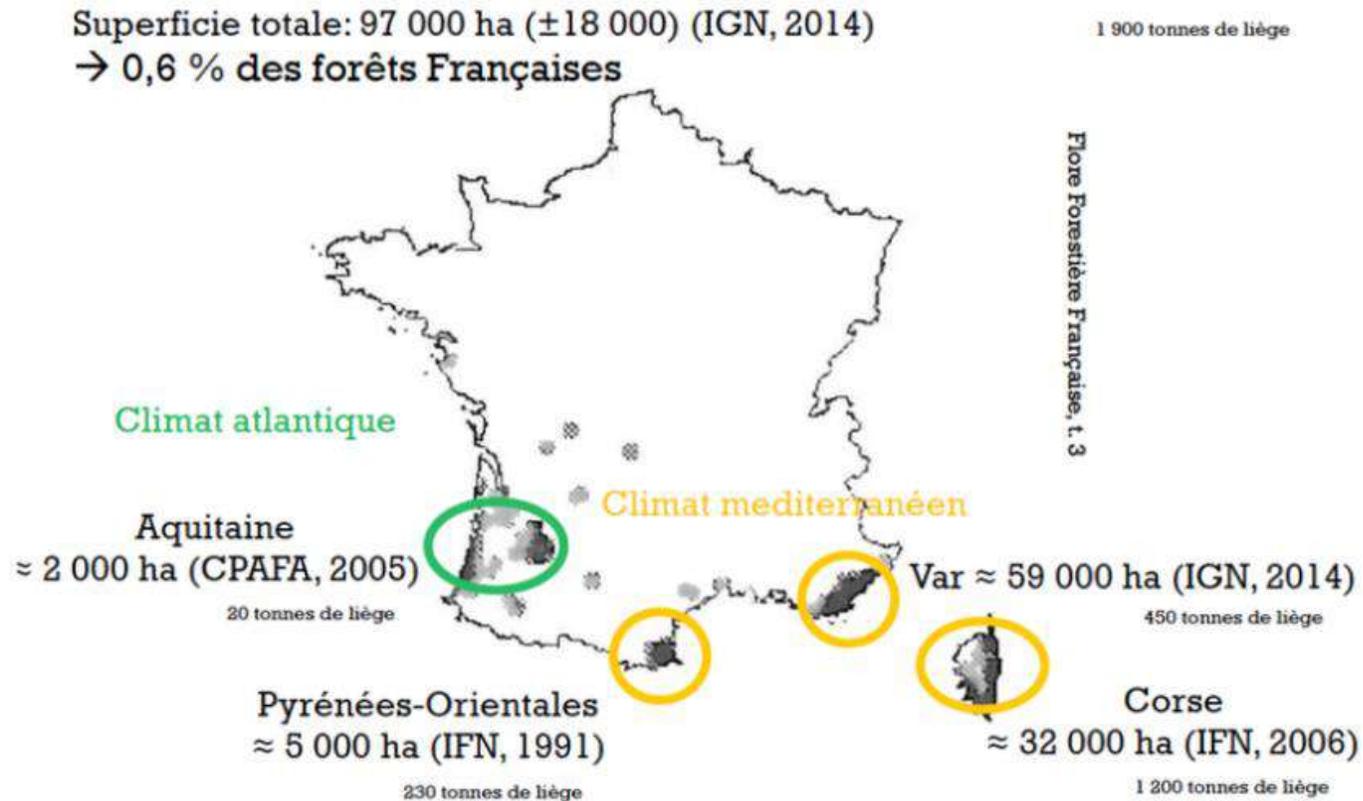
AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

Production de liège

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNPF
Corse

DONNÉES SUR LA PRODUCTION DE LIÈGE EN FRANCE



• Carte d'identité de la suberaie

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNPF
Corse

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
CNPF Corse
Ministère de l'Énergie, du Climat et de l'Énergie
FÉDÉRATION DE RECHERCHE EN ENVIRONNEMENT & SOCIÉTÉ PRES 3041
CNRs INRAE

CHÊNE-LIÈGE EN CORSE, DE LA GESTION DURABLE À L'INNOVATION



Le chêne-liège
A subro, a leccio suvino

Espece héliophile et thermophile
Hauteur maximale : 10 à 15 mètres
parfois 20 mètres
Endémique au bassin méditerranéen
Présent de la mer jusqu'à 700 mètres d'altitude
Longévité : 250 à 300 ans
En Corse : 65 000 ha tout peuplements confondus
dont 30 000 ha de peuplements purs



EN CORSE, ON RETROUVE TROIS GRANDS TYPES DE SUBERAIES :

CHÊNE-LIÈGE EN FUTAIE RÉGULIÈRE	CHÊNE-LIÈGE EN FUTAIE IRRÉGULIÈRE	MAQUIS À CHÊNE-LIÈGE
La suberaie régulière correspond à un peuplement dont les arbres ont majoritairement des diamètres et des âges similaires. D'autres essences d'accompagnement peuvent faire partie de ce type de suberaie comme le chêne vert, le chêne blanc, le pin maritime ou un maquis clair.	La suberaie irrégulière fait référence à un peuplement dont les arbres ont des diamètres et des âges hétérogènes, les jeunes chênes-lièges y obtiennent des lieux privilégiés.	Dans le maquis à chêne-liège, aucune classe de diamètre ne domine. Les arbres sont en mélange avec les essences caractéristiques du maquis (arbutus, bruyère, lentisque, le chêne vert, et parfois le pin maritime en accompagnement. Sans intervention de l'homme dans ce type de peuplement, les chênes-lièges disparaissent avec le temps au profit des autres essences forestières.



• Les pressions sur la suberaie corse



Prédation économique

Vol de liège

Urbanisation

Consommation et fragmentation de l'habitat

Mauvaises récoltes

Blessures

« Code Forestier »

Liège vs Bois

Attaques sanitaires

Abandon

*Manque de gestion durable
Renouvellement*

Incendies

Changement climatique

Dépérissements observés



- Illustrations des services rendus par la biodiversité et des solutions de restauration écologique

Pourquoi protéger la biodiversité ?

LES SERVICES RENDUS PAR LA BIODIVERSITÉ



La biodiversité est **utile** et **vitale** :

- Introduction aux services écosystémiques :

- régulation (eau, climat)
- Production/approvisionnement (alimentaire, ressources)
- culturels (loisirs, paysages, patrimoine)
- support (formation des sols, cycle des nutriments...)

Solutions de restauration écologique

La **restauration écologique** = rétablir des services écosystémiques, lutter contre le changement climatique et s'adapter.

- ✓ processus volontaire qui vise le **rétablissement d'un écosystème** qui a été dégradé, endommagé ou détruit
- ✓ ce n'est pas revenir à un état de nature antérieur, mais à un état de référence qui permet le bon fonctionnement de l'écosystème, et son maintien sur le long terme.

Les mesures de restauration de la nature

Agir pour restaurer la nature, cela peut être réduire ou lever les facteurs de pression sur les écosystèmes et/ou des actions de génie écologique pour aider les écosystèmes à se rétablir.

Quelques exemples de mesures de restauration de la nature :

- **Ajouter des espaces verts/arbres** dans les espaces publics
- **Renaturaliser** le lit des rivières, et les berges (planter de la végétation pour se prémunir du risque inondation)
- Mesures visant à **limiter l'introduction de pollutions en mer** (matière organique, intrants chimiques, plastiques)
- **Adapter des pratiques de gestion des forêts**, pour limiter par exemple, le tassement des sols et prévenir les risques d'incendie.
- **Restaurer** de petits éléments du paysage présents sur les terres agricoles qui sont importants pour la faune et la flore sauvages (il peut s'agir de haies, de murs de pierre, d'étangs, de petits bois, de bordures de champs...)
- **Réintroduire des couverts fleuris** en bordure de champs, dans les espaces urbains, en tant qu'habitat des insectes **pollinisateurs**

TRANSFORMEZ VOTRE JARDIN





Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030



L'ambition écologique : les projets présentés au titre du Fonds vert doivent permettre de **réduire les pressions sur la biodiversité et de la restaurer sur l'ensemble du territoire.**

68%

des habitats menacés
au niveau européen
sont présents en France
métropolitaine

Les projets concernés : le Fonds vert peut financer :

- des **subventions d'animation, d'ingénierie et d'études préalables** à la conception des projets ainsi que leur évaluation dans le temps
- des **subventions d'investissement** permettant la mise en œuvre des solutions identifiées

Les actions se déclinent en **4 volets :**

- mise en œuvre de la **stratégie nationale pour les aires protégées** : acquisitions foncières, études et concertation préalable à la création ou l'extension d'aires protégées et de zones de protection forte, investissements pour la mise en œuvre des plans de gestion des aires protégées
- **protection des espèces** : protection des insectes pollinisateurs, plans nationaux d'action pour la conservation et la restauration d'espèces menacées
- **réduction des pressions** : lutte contre les espèces exotiques envahissantes, dépollution (plastiques, macrodéchets et retrait des navires abandonnés)
- **restauration écologique** : continuités écologiques, mouillages écologiques pour la protection des fonds marins, préservation des sols forestiers, démarches paysagère

➔ **Non éligibles :** les opérations de simple mise en conformité à une obligation réglementaire

Les porteurs de projet éligibles :

- collectivités territoriales, groupements
- EP locaux (SEM, SPM...)
- EP de l'Etat ou GIP
- associations ou fondations
- structures gestionnaires
- entreprises privées...

Les critères de hiérarchisation possibles :
en fonction des mesures (cf. détail dans le cahier d'accompagnement)



Biodiversité

[Accédez au cahier d'accompagnement dédié](#)

Actions de restauration de la suberaie corse

(Re)mettre en gestion les suberaies: Abandon, prédation économique, mauvaises récoltes, incendies,...



<2,5% suberaie sous DGD
~5% récolte annuelle sous DGD

Documents de Gestion Durable (DGD)

- Plan Simple de Gestion (>20ha)
- Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles +
- Règlement Type de Gestion



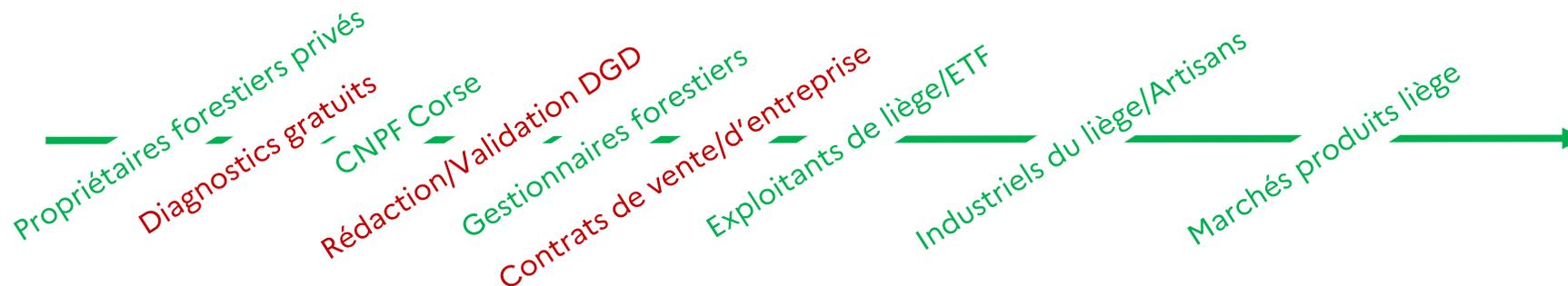
Fonctions économiques, écologiques et sociales



Programmes coupes/travaux sylvicoles



Renouvellement/Amélioration/Récolte



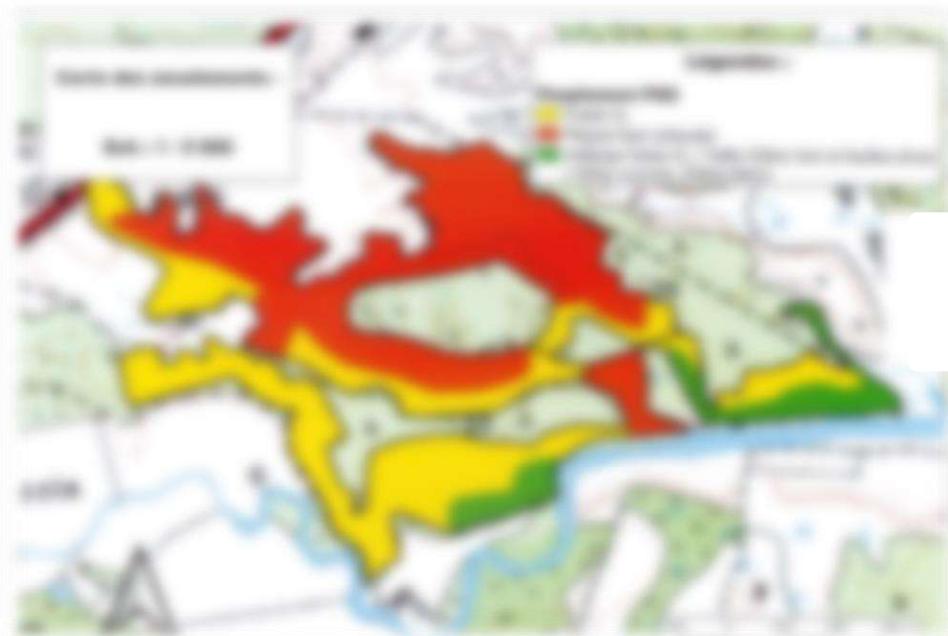
Actions de restauration de la suberaie corse

AGIR POUR
RESTAURER
LA NATURE

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNPF
Corse

Abandon: (Re)mettre en gestion les suberaies



Maquis Arbousier
+ CL 40 t/ha

Futaie CL/Taillis
T: Feuillus divers
F: liège mâle
PB-BM (>20cm)

Futaie CL
PB-BM (>20cm)
Liège mâle
D: 40 t/ha à 180t/ha

N°	Surface par type de peuplement et parcelle forestiere			Surface parcelle forestiere
	Type n°1	Type n°2	Type n°3	
I				17,4412
I.a	0,6654		9,2975	9,9629
I.b	1,1766		6,3017	7,4783
II				20,2126
II.a		3,5934	1,1097	4,7031
II.b	15,5095			15,5095
TOTAL	17,3515	3,5934	16,7089	37,6538



PSG 15 ans

Abandon: (Re)mettre en gestion les suberaies

Programme coupes/travaux

Parcelles Forestières	Type de Peuplement	Surface		Année intervention	Nature, assiette, périodicité de la coupe, quantités en surface pour coupes rases quantités en volume ou en taux de prélèvement	Nature, portée, importance et époque de la réalisation des travaux	
		ha	a			Travaux nécessaires à la reconstitution du peuplement forestier	Travaux d'amélioration sylvicole
I(A+B) + II(A+B)	Futaie CL emmaquisée + Mélange CL/CLV + Maquis arbousier/brouyère	37	65	2025			Détourages, démasclages, tailles de formation, élagages
II-A	Mélange CL / CV	3	49	2025	Coupe Rasse du taillis de chêne vert, chêne blanc, frêne oxyphylle et feuillus divers		
I-A	Futaie CL emmaquisée	2	00	2026		Pose de clôtures (exclus 1)	Gyrotrochage, griffage
I-B	Futaie CL emmaquisée	2	00	2027		Pose de clôtures (exclus 2)	Gyrotrochage, griffage
I-A	Futaie CL emmaquisée	2	00	2028			Dégagement des semis (exclus 1)
I-B	Futaie CL emmaquisée	2	00	2029			Dégagement des semis (exclus 2)
I(A+B)	Futaie CL emmaquisée	6	00	2032		Retrait exclus (1 + 2), pose exclus (3)	Gyrotrochage, griffage
I-B	Futaie CL emmaquisée	2	00	2035			Dégagement des semis
I(A+B) + II(A+B)	Futaie CL emmaquisée + Mélange CL/CLV + Maquis arbousier/brouyère	37	65	2036	Balcoite liège fenêtré		Détourages, tailles de formation, élagages
I-A	Futaie CL emmaquisée	2	00	2037		Retrait exclus (3)	



Sans intervention

Exploitation du taillis

- Rotation 40ans
- Surface/coupe ~3,49ha
- Démasclage

Mise en production de la suberaie

- Détourage
- Layonnage/Cloisonnement
- Démasclage
- Elagage/Taille de formation
- Exclos de régénération

Abandon: (Re)mettre en gestion les suberaies



Détourage/Elagage

Détourage: Intervention forte et généralement précoce réalisée **par le haut** au profit **d'arbres d'avenir** ou d'arbres objectifs, en vue d'assurer le développement de leur houppier. Généralement, cette opération conduit à enlever tous les arbres **au contact du houppier** de l'arbre favorisé.

Elagage: L'élagage correspond à la coupe **des branches basses** (vivantes ou mortes) d'un arbre de façon à **améliorer la qualité** du bois ou du liège qu'il produira.

- Diminution de la combustibilité (-> protection de l'habitat)
- Favorise l'accès aux tiges (-> meilleure récolte)
- Lève la concurrence hydrique (-> résilience)
- Maintien de l'ambiance forestière (-> résilience)
- Ouverture du milieu (-> mosaïque/Tortue)
- Améliore la qualité du liège (-> revenu/capacité d'investissement)

Abandon: (Re)mettre en gestion les suberaies



Exclos de régénération

- Miser sur la régénération naturelle (-> adaptabilité)
- Renouveler les vieux peuplements (-> maintenir l'habitat)
- Accompagner la diversité des essences (-> adaptabilité)
- Lever la contrainte de la divagation animale
- S'ouvrir sur la migration assistée (tests de provenances)



Ouverture de cloisonnements d'exploitation

- Réduction de l'impact sur les sols (-> concentration)
- Diminution de la combustibilité (-> protection de l'habitat)
- Favorise l'accès aux tiges (-> meilleure récolte)
- Lève la concurrence hydrique (-> résilience)
- Ouverture du milieu (-> mosaïque/Tortue)

Actions de restauration de la suberaie corse

I2 CL Itinéraires techniques de *Quercus suber*
Zone méditerranéenne

Chêne-liège
Futaie régulière vers futaie irrégulière
Description CNPF

	Futaie régulière	Conversion	Futaie irrégulière
Objectifs	L'objectif est de faire évoluer une futaie régularisée en très gros bois - gros bois (TGB/GB) ou gros bois - bois moyens (GB/BM) vers la futaie irrégulière.	L'irrégularisation doit permettre l'apparition et l'éducation d'une régénération naturelle de chêne-liège. Il s'agit de coupes de conversion qui éliminent progressivement des TGB/GB ou GB/BM dépérissants, surannés, et maintiennent celles de diamètres minoritaires comme les BM, PB...	Après irrégularisation, le peuplement doit comporter un certain mélange d'essences et un équilibre entre les différentes catégories de grosseur (PB, BM, GB).
valeurs	Les peuplements à faible surface terrière sont plus rapides à irrégulariser.	La gestion de la lumière au sol est importante pour la régénération naturelle du chêne-liège. Le couvert optimal de 60 % sera recherché.	
	Liège	← ----- Démasclage puis levée des arbres d'avenir. ----- →	
Enjeux	Bien évaluer l'intérêt de la conversion en futaie irrégulière avant d'engager celle-ci : structure et surface terrière du peuplement, facilité de l'installation de la régénération naturelle, état sanitaire...	Accompagner la bonne conformité des futurs arbres d'avenir par des dépressages dans les tâches de régénération, tailles de formation et élagages et compléter au besoin la régénération naturelle par des enrichissements.	La protection des plants et des semis est indispensable dans les secteurs à forte présence de gibier.
	La suberaie est un écosystème fragile car exposé à de nombreux risques (incendie, sanitaire, sécheresse, impact de la récolte du liège...). Bien que le chêne-liège soit naturellement résistant au feu, cet écosystème doit être géré durablement pour intégrer les risques et diminuer son inflammabilité.	Conserver un mélange d'essences pour améliorer la résilience de la suberaie.	
	La suberaie étant un habitat d'intérêt communautaire (9330), les préconisations de gestion inhérentes à ce statut devront être prises en compte.		

Vocabulaire de la production de liège : - **Démasclage** : premier écorçage du chêne-liège pour récolter le liège mâle. Les actions suivantes de récolte sont appelées levées.
- **Levée** : action de récolte permettant d'extraire le liège de reproduction (liège femelle).
- **Mère** : tissus végétaux situés entre le liège et le bois, permettant entre autre la production de liège vers l'extérieur.

Définition des catégories de grosseur : P = Perches de diamètre inférieur à 17,5 cm / PB = Petit Bois de diamètre compris entre 17,5 et 27,5 cm / BM = Bois Moyen de diamètre compris entre 27,5 et 47,5 cm / GB = Gros Bois de diamètre compris entre 47,5 et 67,5 cm / TGB = Très Gros Bois de diamètre supérieur à 67,5 cm / les diamètres sont mesurés à 1,30 m sur écorce.

Avril 2020

I2 CL Itinéraires techniques de *Quercus suber*

Chêne-liège
Futaie régulière vers futaie irrégulière
Recommandations de gestion

	Futaie régulière	Conversion	Futaie irrégulière
Gestion	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Trouver un équilibre entre la présence d'un maquis haut et la régénération des chênes-lièges pour favoriser le gainage des jeunes tiges et diminuer la concurrence à la lumière. ⇒ Réaliser un diagnostic de station pour évaluer l'opportunité d'engager des coupes/travaux afin d'avoir des arbres d'avenir producteurs d'un liège de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Pratiquer des éclaircies en priorité : <ul style="list-style-type: none"> - au profit des tiges d'avenir, - en favorisant les arbres de catégories de grosseurs (Petits Bois, Bois Moyens, Gros Bois) les moins représentées. ⇒ S'assurer de l'installation progressive d'une régénération naturelle et travailler à son profit tout en recherchant un couvert optimal de la futaie de 60 %. ⇒ Un travail du sol peut être réalisé au besoin. 	<ul style="list-style-type: none"> ⇒ Les coupes de conversion cessent lorsqu'il devient possible d'engager les coupes jardinatoires permettant de réaliser simultanément des opérations d'amélioration, d'exploitation et de renouvellement : (voir fiche I3_CL).
valeurs	<p>Ouvrir des cloisonnements sylvicoles de 2 à 4 m de large, espacés de 3 à 6 m maximum pour améliorer la pénétrabilité et les travaux dans la régénération en fonction de la surface concernée.</p>	<p>Rotation des éclaircies : 10 à 15 ans à synchroniser avec les récoltes de liège.</p> <p>Travaux de dégagements tous les ans pendant 5 ans dans les trouées, et enrichissement par plantation.</p> <p>Taille de formation et élagage participeront à l'éducation des jeunes tiges.</p>	
Liège	<p>Démasclage des arbres d'avenir de diamètre sur écorce de 20-25 cm puis levée des arbres d'avenir tous les 10 à 15 ans.</p> <p>Hauteur de démasclage maximale : 1,5 fois la circonférence à 1,30 m sur écorce - Hauteur de levée maximale : 2 fois la circonférence à 1,30 m sur écorce.</p>		
Attentions particulières	<ul style="list-style-type: none"> Conservier quelques vieilles réserves favorables à la biodiversité. 	<ul style="list-style-type: none"> Éliminer par coupe jardinatoire les arbres dépérissants, mal conformés... pour permettre l'installation future d'une régénération saine, vigoureuse et adaptée à son environnement. 	
	<p>Pour se prémunir du risque incendie, mettre en protection la parcelle (débroussaillage, détournage,...) avant travaux/coupes. Pour limiter les risques (incendie, sanitaire, sécheresse) sur la production, il est préférable d'échelonner dans le temps (pas de 4 ans minimum) la récolte de liège des arbres d'avenir.</p> <p>Les coupes et travaux devront être effectués de manière à ne pas blesser la mère des chênes-lièges. Les démasclages/levées devront se faire sur des arbres sains. Pour faciliter la gestion, des cloisonnements d'exploitation devront être mis en place.</p>		

Les « bonnes pratiques » sylvicoles

La Tortue d'Hermann et les forêts



Importance des milieux forestiers

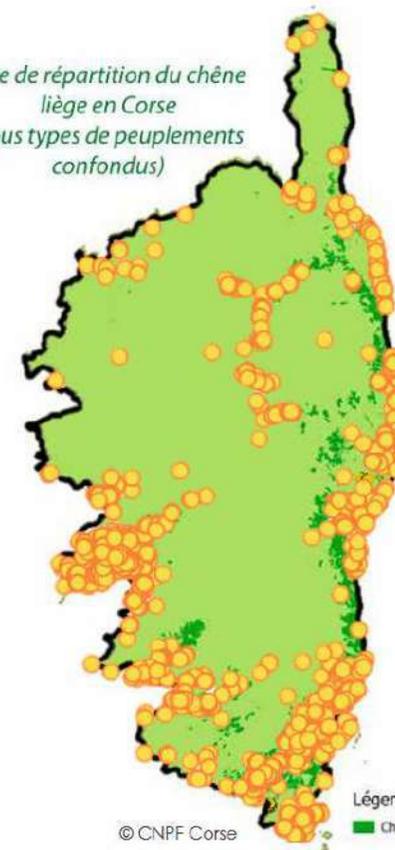
- Refuge d'été lors des fortes chaleurs
- Refuge d'hiver pour l'hibernation sous couvert
- Thermorégulation, ponte et dispersion au niveau des lisières, clairières et zones de régénération



Forêts trop denses = moins favorables

- moins de micro-habitats favorables
- moins de soleil pour la thermorégulation
- moins de ressources alimentaires et de zones de pontes

Aire de répartition du chêne
liège en Corse
(tous types de peuplements
confondus)



© CNPF Corse

Légende
 Chênes lièges

Les « bonnes pratiques » sylvicoles

2 Si nécessaire, adaptation des travaux selon des recommandations spécifiques :

Tortue vulnérable
même en hiver



Privilégiez les interventions en période d'hibernation (mi-novembre/fin février)



Favoriser l'emploi d'engins légers (débroussailleuse à dos, chenillard léger télécommandé)



Respecter une hauteur de coupe (au moins 15-20 cm) au dessus du sol



Possibilité de réaliser les travaux sur deux hivers consécutifs



Proscrire le brulage dirigé sur les zones de présence de la tortue d'Hermann



Maintenir des zones refuge et des micro-habitats en mosaïque : haies, ronciers, massifs arbustifs, tas de bois et branchages, clairières, lisières, etc.

Changement climatique

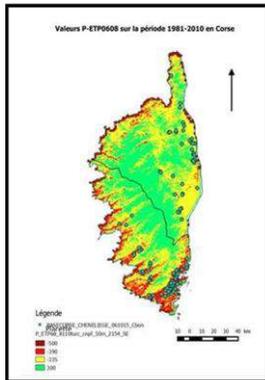


Inquiétudes sur l'état sanitaire de la suberaie:

- Retours de propriétaires forestiers
- Observations terrain des collègues



Projet 2015-2016 (DRAAF Corse- ADEVBOIS)

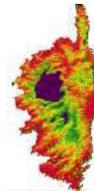


Données de terrain x Données climatiques



$$IBS = 45,12 - 7,52 \times Fa + 85,76 \times Fb - 3,10 \times Fc$$

Niveau de vigilance	NIVEAU DE VIGILANCE MODERE				NIVEAU DE VIGILANCE ELEVE				NIVEAU DE VIGILANCE MAXIMALE			
	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	
Probabilité en % d'observer une parcelle ou une parcelle qualifiée de dépréssante t	0	1	15	25	30	45%	55	60	70	75	85	



Niveau vigilance

- N
- Scénarii +4°C,...

Tableau : Lien entre le niveau de vigilance et le risque de dépréssation dans BioClimSol

Changement climatique



Inquiétudes sur l'état sanitaire de la suberaie:

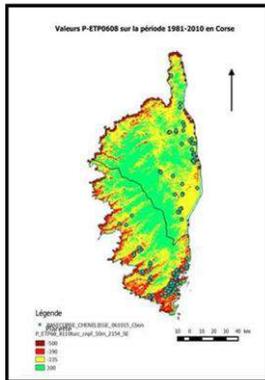
- Retours de propriétaires forestiers
- Observations terrain des collègues
- **Organisation de l'aval -> enjeu récolte/qualité sanitaire**



Projet 2025-2026 (DRAAF Corse- ADEVBOIS)

Recrutement chargée de mission: **Laure HUARD** - prise de poste 07 juillet

Accompagnement **Antoine Lemaire** – prise de poste 01 juillet

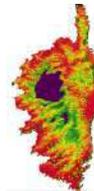


Données de terrain x Données climatiques



$$IBS = 45,12 - 7,52 \times Fa + 85,76 \times Fb - 3,10 \times Fc$$

	NIVEAU DE VIGILANCE MODERE			NIVEAU DE VIGILANCE ELEVE			NIVEAU DE VIGILANCE MAXIMALE				
Niveau de vigilance IBS	0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Probabilité en % d'observer une parcelle qualifiée de dépréssante t	0	1	15	25	30	45%	55	60	70	75	85



Niveau vigilance ?

- N
- Scénarii +4°C,...

Sylvicultures adaptatives

Tableau : Lien entre le niveau de vigilance et le risque de dépréssion dans BioClimSol

Abandon - Renouvellement

Conventions financières



Projet LIDAR sur la suberaie:

- 128 placettes réalisées
- Soldé en Avril 2024
- Analyse des données fin 2025



Conventions de partenariat



- Formation aux protocoles
- Analyse données de terrain



- Récolte données terrain

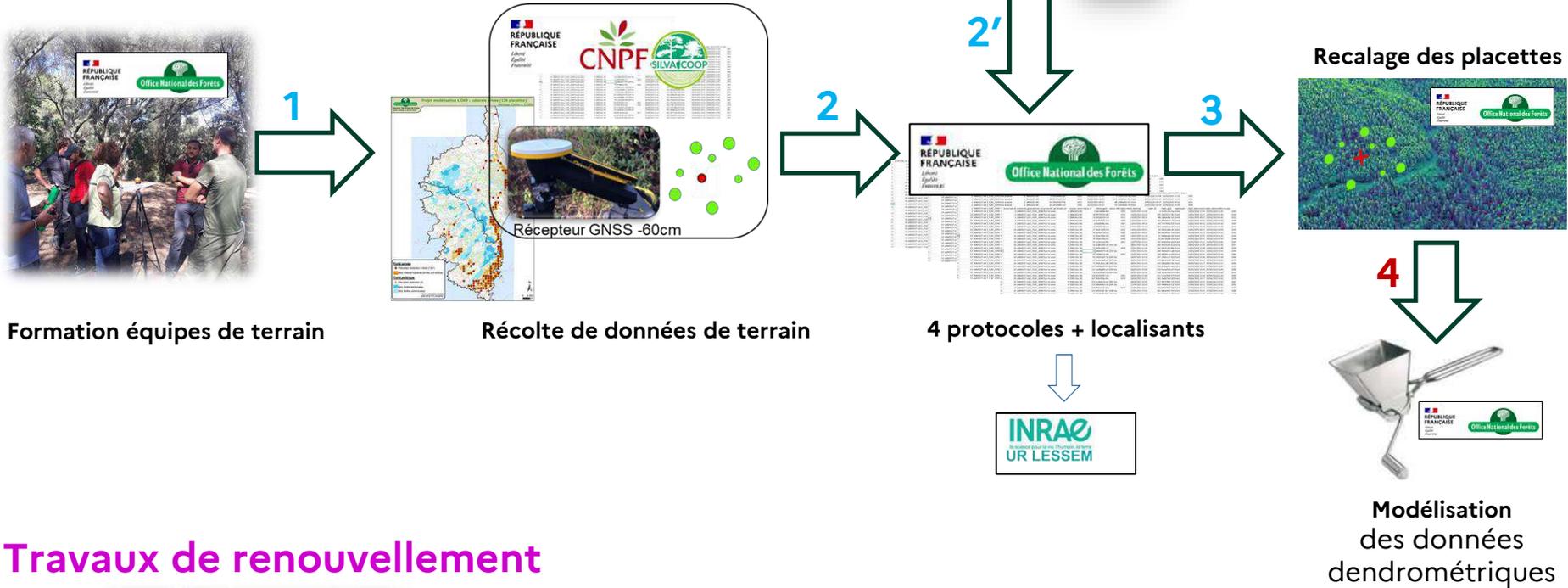


- Protocole « Arbres morts au sol »
- Indice de maturité

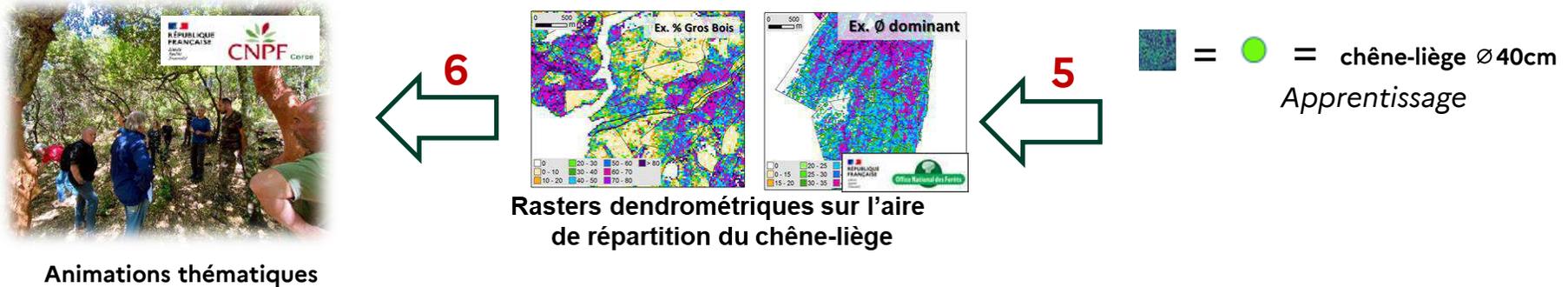
Actions de restauration de la suberaie corse

AGIR POUR RESTAURER LA NATURE

Abandon - Renouveau



Travaux de renouvellement



« Code Forestier »

> Article L124-5

Version en vigueur depuis le 01 janvier 2016

Modifié par ORDONNANCE n°2015-1174 du 23 septembre 2015 - art. 9

Dans les bois et forêts ne présentant pas de garantie de gestion durable, les coupes d'un seul tenant supérieures ou égales à un seuil fixé par le représentant de l'Etat dans le département et enlevant plus de la moitié du volume des arbres de futaie ne peuvent être réalisées que sur autorisation de cette autorité, après avis, pour les bois et forêts des particuliers, du Centre national de la propriété forestière.

Le seuil mentionné au premier alinéa est déterminé, pour chaque département, après avis du Centre national de la propriété forestière et de l'Office national des forêts.

L'autorisation, éventuellement assortie de conditions particulières de réalisation de la coupe et de travaux complémentaires, est délivrée conformément aux directives ou schémas régionaux dont ces bois et forêts relèvent.

Les coupes effectuées dans les peupleraies, ainsi que celles autorisées au titre d'une autre disposition du présent code ou de [l'article L. 421-4](#) du code de l'urbanisme, ne relèvent pas des dispositions du présent article.

> Article L312-9

Version en vigueur depuis le 01 juillet 2012

Création Ordonnance n°2012-92 du 26 janvier 2012 - art. (V)

Toute propriété forestière soumise à l'obligation d'un plan simple de gestion et qui n'en est pas dotée se trouve placée sous un régime d'autorisation administrative.

Aucune coupe ne peut y être faite sans l'autorisation préalable de l'autorité administrative, après avis du centre régional de la propriété forestière. Cette autorisation peut être assortie de l'obligation, pour le bénéficiaire, de réaliser certains travaux liés aux coupes ou qui en sont le complément indispensable.

Après une période de trois ans à compter soit de la date d'expiration d'un plan simple de gestion agréé, soit de la notification de l'invitation faite au propriétaire, par le centre régional de la propriété forestière ou l'administration, à présenter un premier projet de plan simple de gestion, l'autorisation peut être refusée par l'autorité administrative, après avis du centre régional de la propriété forestière :

- 1° Soit en raison du caractère répété des demandes ;
- 2° Soit en raison de l'importance de la coupe ou sa nature ;
- 3° Soit dans le cas où l'évolution des peuplements présents sur la propriété nécessite de ne plus différer la présentation d'un plan simple de gestion.

Les dispositions du présent article s'appliquent, quelles que soient les mutations de propriété, tant qu'un plan simple de gestion n'a pas été agréé.



2024-2032

L'Office français de la biodiversité coordonne le projet LIFE BIODIV'FRANCE qui vise à accompagner la mise en œuvre de la stratégie nationale pour la biodiversité 2030.



➤ Gestion des HIC via des sylvicultures adaptatives



Habitat 9330-3 Suberaie Corse



- Est-ce que la nature est importante selon vous ? Pour vous ? Pourquoi ?
- Diriez-vous que la nature près de chez vous est en bon ou en mauvais état ? Pourquoi ?
- Y a-t-il des endroits en particulier à restaurer près de chez vous ? Si oui, lesquels ?
- A titre personnel, quelles actions seriez-vous prêt à amener pour améliorer l'état de la nature près de chez vous, ou de la nature en général ?

ATELIERS PARTICIPATIFS

La restauration de la nature : où restaurer, comment, pourquoi – donnez votre avis ! (1h)

Discussion par groupes sur les enjeux - 15 minutes

Chaque participant pourra s'exprimer, sur la base des informations fournies par l'organisateur, sur ce qui est important à restaurer pour lui et pourquoi

➤ *pour quelle zone dans votre région, quel type d'écosystème, ou quelle espèce souhaiteriez-vous agir en priorité, pourquoi ?*

Les participants voteront pour la zone/l'écosystème/l'espèce sur laquelle travailler dans leur groupe.

Discussion par groupes sur les solutions - 20 minutes

Chaque participant pourra s'exprimer sur les mesures de restauration qu'il souhaiterait voir privilégiées pour restaurer cette zone/type d'écosystème/espèce et pourquoi

➤ *vous paraît-il plus important de réduire l'impact des activités humaines et/ou d'agir activement pour aider la nature à se reconstituer ? À votre avis, quelles sont les actions nécessaires à mener pour restaurer la nature dégradée ou abîmée près de chez vous ?*

Rapportage en plénière – 20 minutes

Le groupe vote pour 3 mesures phares. Rapportage en plénière par le groupe de l'enjeu choisi et des 3 mesures phares, *en indiquant pourquoi*. La DREAL prend note des restitutions des groupes pour mise en ligne sur le site de concertation.

Une synthèse des avis, questions de l'évènement

- Un compte-rendu sera déposé par la DREAL sur le site de la concertation.
- **Toutes les informations sur le site de la concertation** : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/>
 - adresse mail de contact du Ministère : concertation.agir-pour-restaurer-la-nature@developpement-durable.gouv.fr
 - contact des garants de la Commission nationale du débat public : concertation.nature@garant-cndp.fr, ou sur le site de la concertation

Pour en savoir plus

- Dossier de maîtrise d'ouvrage et sa synthèse disponible sur le site de la concertation : <https://restaurer-la-nature.biodiversite.gouv.fr/pages/la-demarche>
- Exemples d'actions de restauration : <https://biodiversite.gouv.fr/agir-pour-restaurer-la-nature>

Un bilan des contributions de la concertation

Suite à la concertation préalable (fin le 23 août), les garants établiront **un bilan des contributions et émettront des recommandations** auprès du Gouvernement pour le plan national « agir pour restaurer la nature ».

- **Fin 2025** : élaboration du plan
- **Printemps 2026** : le grand public pourra à nouveau contribuer **par voie électronique** en réagissant sur le plan rédigé au printemps 2026



**Merci pour votre
participation !**